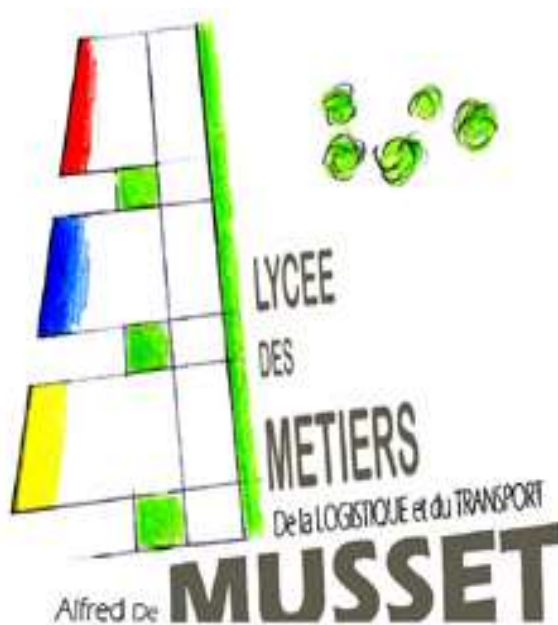


PROTOCOLE SANITAIRE



Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement
Lycée des métiers Alfred de Musset

Le présent protocole vise à préciser les dispositions sanitaires dans le cadre de la reprise des activités dans le lycée Alfred de Musset dans le contexte de crise sanitaire du COVID-19. Il s'appuie sur le protocole édité par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse actualisé le 14 mai 2020 « Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées »

Il repose sur **cinq fondamentaux** :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

La formation, l'information et la communication

La formation

Les personnels seront destinataires de ce protocole.

Avant toute reprise avec les élèves, une réunion sera organisée afin de présenter le présent protocole et indiquer les modalités de reprise.

Lors de la première heure de retour au lycée, les élèves auront obligatoirement une présentation et explication du protocole.

L'information et la communication

Les consignes déclinées dans ce protocole seront diffusées aux familles, élèves et personnels par voie numérique : courriel, Pronote, site du lycée, affichage au niveau de la loge du lycée.

Une attention particulière sera portée sur l'information quant au respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée. Cette information portera sur les mesures prises pour l'accueil des élèves, sur les horaires d'ouverture de la grille pour l'accueil et sur la nécessité pour les élèves d'entrer immédiatement.

L'accueil des familles et des professionnels extérieurs à l'établissement se fera exclusivement sur rendez-vous.

Aucun accès au lycée ne sera autorisé en dehors de ce cadre.

Chaque jour, avant leur venue au lycée, les familles auront la responsabilité de vérifier la température de leur enfant. En cas de température au-delà de 37,8°C, l'élève ne devra pas se rendre au lycée.

Des affichages seront disposés dans l'établissement :

A la loge

- ❖ Infographie sur les consignes générales de protection
- ❖ Explication sur les modalités d'accès et de circulation.
- ❖ Protocole

Dans les bâtiments :

- ❖ Infographie sur les consignes générales de protection
- ❖ Marquage au sol pour le sens de circulation
- ❖ Marquage au sol pour le respect des distances.

Dans les parties extérieures du lycée

- ❖ Marquage au sol pour le sens de circulation
- ❖ Marquage au sol pour le respect des distances.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les locaux accueillant des personnels et élèves seront nettoyés et désinfectés lors d'utilisations dont l'intervalle est inférieur à 5 jours.

Dans le cas d'une utilisation laissant les locaux vides pendant 5 jours, un nettoyage simple sera effectué.

Les tables et bureaux seront laissés vides à la fin de chaque journée d'utilisation de la salle afin de permettre la mise en œuvre des procédures de nettoyage.

Les locaux seront ventilés tous les matins avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation, pendant la pause méridienne et durant les interventions de nettoyage.

L'aération pendant les temps de pause des élèves (récréation et pause méridienne) sera **sous la responsabilité de l'enseignant présent dans la salle.**

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés 2 fois par jour. En outre, des passages réguliers dans la journée afin de nettoyer les poignées de portes et de vérifier l'approvisionnement en savon et papier sera effectué.

La limitation du brassage des élèves

Horaires d'ouverture:

Le lycée sera ouvert aux lycéens de **8h à 12h30 et de 13h à 17h.**

Pour les entrées de début de matinée et d'après-midi , le portail sera ouvert de 7h45 à 8h et de 12h45 à 13h.

Pour le GRETA, les horaires sont de 7h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h15.

Les élèves viendront sur l'emploi du temps qui leur sera assigné.

Les emplois du temps seront déclinés par groupes de travail. Ces groupes pourront différer des classes habituelles.

Les élèves devront OBLIGATOIREMENT respecter les emplois du temps qui leur seront donnés individuellement. Ils devront être A L'HEURE pour l'entrée au lycée.

Le respect des distances entre les personnes devra être respecté y compris aux abords du lycée, les adultes présents à l'entrée de l'établissement y veilleront et le rappelleront aux élèves.

Les plages horaires d'arrivée et départ seront étalées. Les emplois du temps seront construits afin que les groupes soient présents sur des demi-journées (matin ou après-midi) afin de permettre aux élèves de prendre leur repas à domicile. Aucun service de restauration ne sera assuré.

Entrée et sortie des élèves

Les entrées et les sorties se feront par le portail élève habituel. Les distances de sécurité seront matérialisées. Afin d'éviter les croisements, les emplois du temps prévoient des entrées et sorties décalées.

Après être entrés dans le lycée, les élèves iront directement devant leur salle de classe en prenant l'entrée à gauche du portail.

Les portes vitrées seront fixées en position ouverte afin d'éviter toute manipulation. Il est strictement interdit de porter atteinte au système de fixation quel qu'il soit.

Le sens de circulation se fera EXCLUSIVEMENT dans le sens partant de l'entrée vers le fond du lycée.

Les élèves ayant cours en zone jaune sortiront OBLIGATOIREMENT par la porte entre la zone jaune et la zone bleue. Cette consigne s'applique également pour ceux ayant cours à l'étage.

Les élèves ayant cours en zone bleue sortiront OBLIGATOIREMENT par la porte entre la zone bleue et la zone rouge. Cette consigne s'applique également pour ceux ayant cours à l'étage.

Les rampes d'escalier ne devront pas être touchées, elles seront signalées par un marquage avec de la rubalise.

Lors des temps de pause, **les élèves ne seront pas autorisés à rester dans les bâtiments** hormis pour l'accès aux sanitaires.

L'utilisation des bancs à l'extérieur devra se faire dans le respect du marquage effectué afin de respecter les normes de distanciation.

L'accès à la vie scolaire ne sera autorisé qu'en étant accompagné par un adulte de l'établissement. De même, aucun élève ne pourra se rendre sans RDV individuel et accompagnement. dans la zone administrative

Toute entrée d'élève sans accompagnant dans le bâtiment et le hall situé à côté de la loge est STRICTEMENT INTERDITE.

Dans la salle de classe

La place de chaque élève sera identifiée lors du premier jour de présence. Les élèves garderont cette même place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il en est de même en cas d'installation sur un poste informatique.

Les professeurs veilleront à ce que cette organisation soit respectée.

Les déplacements dans la salle de classe seront strictement limités et se feront selon le sens de circulation matérialisé. En cas de besoin, les élèves se déplacent un par un.
L'accès aux sanitaires peut être accepté à titre exceptionnel pendant les heures de cours.

Les récréations

Afin de limiter le brassage des élèves, les horaires des récréations seront décalés entre chaque groupe. Il n'y aura pas de sonnerie. Les professeurs auront un planning des horaires de pause et seront en charge de le faire appliquer (sortie des élèves et rappel pour le retour en classe)
Lors des sorties de la salle de classe, les professeurs veilleront au respect de la distanciation physique par les élèves.

En cas de conditions climatiques peu favorables (pluie), la pause sera organisée dans la classe selon les horaires prévus. Un message sur Pronote ou une information par téléphone sera donnée.

Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement, maintenir portes et fenêtres ouvertes durant la période de récréation et poursuivre la ventilation en fin de récréation.

Les sanitaires

- ❖ **Une seule personne à la fois** pourra accéder aux sanitaires, même si ceux-ci comportent plusieurs toilettes.
- ❖ **L'attente devra se faire dans le respect de la distanciation, le marquage au sol permettant de se repérer.**
- ❖ **Le lavage des mains est obligatoire avant et après l'usage des toilettes.**
- ❖ Le séchage des mains devra être assuré grâce aux essuie-mains mis à disposition ou pourra s'effectuer à l'air libre.

Entrée des professeurs et personnels

Les professeurs entreront par le portail du parking et accéderont aux bâtiments en privilégiant l'accès par l'extérieur.

Le maintien de la distanciation physique

L'accès aux ateliers et salles annexes des ateliers est **strictement interdit** aux élèves.

Afin d'assurer la distanciation physique une **signalétique** facile à comprendre et visible sera mise en place (panneaux, fléchages...)

Le sens de circulation unique sera privilégié et explicité aux élèves le jour de la reprise. Les déplacements seront limités à leur strict minimum et devront **OBLIGATOIREMENT respecter le sens de circulation**.

Cette préconisation de circulation est valable pour l'ensemble des usagers de l'établissement.

Lorsque le sens de circulation unique ne sera pas possible, les croisements seront limités en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.

Les circuits de circulation seront identifiés et matérialisés par une signalétique.

- **Matérialisation au sol des espaces d'attente tous les 1m**
- **Fléchage du sens de circulation dans le lycée**
- Affichage au niveau de la grille d'entrée « *Entrée à droite* »

Afin de limiter les déplacements des élèves dans l'établissement chaque groupe aura une salle dédiée. **Ce sont les professeurs qui se déplaceront.**

La distanciation physique sera assurée dans tous les contextes et tous les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires et sera matérialisée par un marquage au sol.

L'application des gestes barrières

Les élèves ont obligation de porter des masques pendant tout le temps de leur présence au lycée.

Lors de leur arrivée, les personnes à l'accueil veilleront à ce qu'ils en soient équipés et le mettent dès l'entrée dans le lycée.

Pour les professionnels, le port du masque est obligatoire en présence d'élèves, lors des déplacements. Dans les autres situations, il est obligatoire lorsque la règle de distanciation physique ne peut pas être respectée. Il est recommandé dans tous les autres cas.

Les portes pouvant l'être seront maintenues bloquées en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation Incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Les portes des salles de classe seront obligatoirement ouvertes lors de l'occupation des salles.

Le lavage des mains

A l'entrée du lycée, les élèves se désinfecteront les mains avec du gel hydro-alcoolique mis à leur disposition) sur le côté extérieur de la loge.

Ils se rendront ensuite directement devant leur salle de cours où ils seront accueillis par leur professeur.

Après chaque sortie, les élèves devront se laver les mains avant de retourner en cours ou à défaut se désinfecter avec du gel hydro-alcoolique.

L'utilisation du matériel

Seul le matériel individuel est utilisé. Tout prêt de matériel ou toute utilisation de matériel collectif sont PROSCRITS. Les familles et élèves en seront informées afin de prévoir le matériel nécessaire au travail scolaire : cahiers, feuilles, crayons, stylos, gomme...

Les postes informatiques

En cas d'utilisation du matériel informatique, **les élèves utiliseront toujours le même poste**. Sous la responsabilité du professeur, la souris sera désinfectée avant et après chaque utilisation à l'aide du matériel mis à disposition dans la salle.

Avant la première utilisation de la journée, **le professeur entourera le clavier avec un film transparent qui pourra être désinfecté après utilisation**. En fin de journée, ce film sera mis dans une poubelle munie d'un sac. Afin de ne pas détériorer le matériel informatique, il est exclu que le clavier soit directement nettoyé avec un produit désinfectant.

Le matériel des professeurs

Chaque professeur se verra remettre un kit de matériel personnel : brosse à tableau, stylos pour les tableaux, souris et clavier d'ordinateur.

Les professeurs disposeront d'un petit flacon de gel hydro alcoolique qu'ils pourront venir recharger au secrétariat d'intendance.

Matériel dans les salles

Chaque salle sera équipée de gel hydro-alcoolique, d'un produit désinfectant pour les surfaces et de papier absorbant jetable.

Au départ de chaque salle, les bureaux doivent être vidés et désinfectés.

Photocopieurs& imprimante

- ❖ Les documents imprimés doivent être immédiatement récupérés.
- ❖ Des lingettes virucides sont mises à disposition à proximité de photocopieur. En cas d'absence, le gel hydro-alcoolique couplé avec des serviettes jetables peuvent être utilisés (limiter « l'immersion » des touches du photocopieur)

Repas des personnels

Les personnels pourront utiliser le réfectoire situé à l'étage. Afin de respecter la distanciation, quatre personnes maximum pourront y être présentes en même temps. La porte menant à la terrasse sera ouverte afin d'assurer la ventilation. La terrasse pourra également être utilisée : une table par personne.

La terrasse située face au secrétariat sera également accessible. La distanciation devra y être respectée.

Les usagers de ces espaces nettoieront les tables, les chaises après les repas avec les produits désinfectants mis à leur disposition.

Les déchets seront déposés dans des poubelles équipées de sacs

Le nettoyage et la désinfection par le personnel en charge du ménage sera fait une fois par jour avant les heures de repas dans ces locaux.

Les professeurs/personnels qui le souhaitent pourront déjeuner dans leur salle/bureau. Aucun regroupement n'y sera autorisé.

Les autres salles habituellement utilisées comme espaces conviviaux ne doivent pas être utilisées.

Sanitaires pour les personnels

Pour les femmes : ceux face à la salle des professeurs seront accessibles

Pour les hommes : les sanitaires hommes du rez de chaussée du bâtiment jaune et ceux face à la salle des professeurs seront accessibles

Tous les autres sanitaires seront fermés afin de limiter la démultiplication des zones d'intervention des équipes d'entretien.

La salle des professeurs et les petites salles de travail

En raison de la surface au sol en moquette ne permettant pas une désinfection profonde, la salle des professeurs restera ouverte **exclusivement pour l'accès aux casiers**. Il est demandé aux professeurs de ne pas l'utiliser comme espace de repos ou de travail.

Pour la même raison, les petites salles de travail en face de la salle des professeurs ne seront pas accessibles.

Utilisation des salles

L'utilisation des salles (hors salles de classes) est soumise à une demande d'autorisation.

Tout rendez vous avec une personne extérieure du lycée doit être annoncé au MINIMUM 48h à l'avance.

POUR LES COURS, LE RESPECT DES SALLES INDIQUEES SUR LES EMPLOIS DU TEMPS EST PRIMORDIAL.

Les réunions

Les réunions professionnelles ne sont pas assimilées à des regroupements et ne sont donc pas limitées à un effectif de 10 personnes. Leur tenue doit strictement respecter les consignes sanitaires et notamment la distanciation d'au moins un mètre entre les personnes. (cf MEN FAQ mise à jour du 22/05/2020 p16)

En cas de personne présentant de symptômes dans le lycée

S'il s'agit d'un élève

Tout élève montrant des signes pouvant être associés au COVID-19 : toux, fièvre, éternuement, essoufflement, mal de gorge... sera immédiatement isolé dans une salle dédiée.

L'infirmière sera en charge d'informer les familles afin que l'élève soit récupéré.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis médical d'un médecin.

La salle où l'élève a été isolé fera l'objet d'un nettoyage approfondi et d'une désinfection après un temps de latence de quelques heures.

S'il s'agit d'un adulte

Le retour à domicile est préconisé. Dans le cas où cela ne serait pas possible, il sera isolé avec un masque dans l'attente d'être récupéré par la personne de son choix.

Cas confirmé dans l'entourage d'un personnel ou d'un élève

Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant au lycée en cas de symptômes ou de la présence au foyer d'un cas confirmé.

Les personnels ayant un cas confirmé dans leur foyer ne peuvent venir au lycée.

En cas de non respect délibéré du présent protocole

Tout élève qui ne respecterait pas de façon délibérée le protocole sanitaire de l'établissement et mettrait ainsi en danger l'ensemble de la communauté scolaire présente sur site sera remis à sa famille et poursuivra les enseignements à distance selon les modalités de la continuité pédagogique mises en œuvre dans le lycée.